

Contrats aidés : le sport amateur crie à l'aide

La réduction progressive du dispositif de soutien à l'emploi menace les associations sportives les plus fragiles

Faut-il se séparer du nouvel entraîneur de l'école de football, arrêter d'acheter du matériel, mettre un terme aux stages hors de l'Île-de-France ou faire payer les familles ? Dans les locaux tout neufs de l'Union sportive municipale de Malakoff (USMM), important club omnisports des Hauts-de-Seine, les dirigeants ont posé l'équation depuis que le gouvernement a annoncé, en août, la réduction du nombre de contrats aidés : de 459 000 en 2016, leur nombre passera à 310 000 dès cette année. Il chutera à 200 000 en 2018, au grand dam du sport amateur, pour qui cette difficulté s'ajoute à d'autres, plus structurelles.

Exemple concret : « Notre école de foot a commencé à travailler en août avec un nouveau responsable technique, elle voulait lui proposer un contrat aidé », explique Thierry Bardaud, directeur du club, qui ignore encore ce qu'il adviendra de cet éducateur. Le club du stade Lénine compte déjà une cinquantaine de salariés, soit douze équivalents temps plein, dont deux embauchés grâce aux subventions du Centre national pour le développement du sport (CNDS).

Si le club prend finalement en charge ce nouveau salaire, il devra faire des économies ailleurs. Sur le matériel, les déplacements en car pour les équipes de jeunes ou les stages. Tout cela pour empêcher un ultime recours : l'augmentation du prix des licences pour les 4 800 adhérents. Et donc pour éviter d'alourdir encore davantage les dépenses des ménages, déjà les principaux financeurs du sport amateur devant les collectivités, l'Etat et les entreprises.

Prix des licences en hausse

« Comment faire pour rééquilibrer son budget ? Malheureusement, le client de base reste le premier maillon de la chaîne », gémirent Jean Di Méo, ex-responsable de l'USMM et actuel secrétaire général de la Fédération française des



clubs omnisports, située dans cette même ville populaire.

Avant même la fin des contrats aidés, la tendance était déjà à la hausse à Malakoff, où il faut déboursier entre 180 et 258 euros par saison selon les catégories d'âge. Il faut bien combler la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. Les clubs de sport sont souvent parmi les premiers à ressentir ce serrage de vis dans leurs subventions. Celles du Centre national pour le développement du sport (CNDS) sont aussi en diminution : il a versé près de 26 300 euros à l'USMM l'an passé, soit une baisse de 12 % depuis 2014.

Le fonctionnement des clubs s'en ressent d'autant plus que les temps ne se donne plus gratui-

tement : les bénévoles sont de moins en moins nombreux. Président du club, Bernard Vialle regrette le vieillissement du « militantisme associatif » qui a longtemps structuré les clubs du pays, et souhaiterait enfin une reconnaissance formelle du statut de bénévole. « Sur certains postes, il y a des sections où les entraîneurs ne veulent plus venir bénévolement », constate Thierry Bardaud.

Dans une minorité de clubs amateurs, essentiellement de football, la disparition des contrats aidés nourrit une autre crainte, moins avouable. Des équipes évoluant en championnat amateur ont tendance à détourner les contrats aidés de leur rôle premier : « Dans mon département des Pyrénées-

Atlantiques, plusieurs clubs s'en servent pour salarier des recrues potentielles, sans mener à bien le projet pédagogique ou l'aide à l'association qui devrait découler de ces contrats », affirme un dirigeant qui réclame l'anonymat. *Tout ce petit cirque est bien connu.*

Livrés au système D

Difficile, en l'état, de quantifier le nombre exact de contrats aidés dans les associations sportives. D'après le Conseil social du mouvement sportif (CoSMos), syndicat patronal du secteur, ils représenteraient plus de 10 % des 120 000 salariés de l'emploi dans la branche du sport en France. Un tiers seulement de ces emplois se poursuit sous la forme d'un autre

type de contrat, estime l'organisation. Son président Philippe Diallo déplore que le sport ne figure pas parmi les secteurs prioritaires dans lesquels l'Etat a promis de financer des contrats aidés l'an prochain : l'éducation nationale, l'Outre-mer, la ruralité, et l'urgence sociale et sanitaire.

Marc Sanchez, maire divers gauche de Lavelanet (Ariège) et président de l'Association nationale des élus chargés du sport, rappelle ce qu'il estime être la raison d'être des contrats aidés : « Soutenir les associations, créer du lien social, et alléger la tâche des bénévoles, une activité en voie de disparition. » « Le sport ne doit pas être la variable d'ajustement en cas de difficultés économiques », plaide

Il faut aussi combler la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales

M. Sanchez, réclamant que le sport devienne « une grande cause nationale ».

Le projet de loi de finances 2018, présenté mercredi 27 septembre, prévoit un budget en baisse de 7 %, à 481 millions d'euros, soit moins de 1 % du budget total de l'Etat. Cela alors que Paris vient d'obtenir l'organisation des Jeux olympiques 2024 et que le ministère des sports s'est fixé l'objectif d'élargir la pratique sportive à trois millions de pratiquants supplémentaires au terme du quinquennat.

Comment atteindre cet objectif avec de moins en moins de bénévoles et des clubs livrés au système D ? Sabine Chavinier-Réa, du Centre de droit et d'économie et du sport de Limoges, évoque la possibilité de « combiner leurs offres ». Ici, « des séances d'aquagym contribuent à financer les déplacements des nageurs en compétition ». Là, « des courses sur route permettent à des clubs d'athlétisme le financement de l'entraînement des lanceurs ».

Problème : la majorité des associations sportives représentent de « très petites structures » aux marges de manœuvre limitées, rappelle Patrick Touseau, référent sport à la CGT, au sein de la Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture. Un milieu précaire où se développent aussi de plus en plus des « procédures de licenciement non conformes » et autres « conflits » entre employeurs et salariés, signe d'une professionnalisation encore laborieuse. ■

ADRIEN PÉCOUT

Dans la Creuse, « les clubs pourraient disparaître »

« VA T'ASSEoir UN PEU sur une chaise ! » Aurélien Pacherie, 21 ans, a déjà de l'autorité à l'égard des trublions du club d'escrime d'Aubusson. Depuis un an, casquette à l'envers et patience en bandoulière, le fleuretiste entraîne les trois clubs de son département. Chaque semaine, tournée de la Creuse à travers forêts et vallées : après Aubusson le lundi après-midi, La Souterraine le jeudi et Guéret le vendredi. Le maître d'armes a des soucis plus importants que les pitreries des apprentis breuteurs. Le voilà au chômage « depuis le 11 septembre ».

Aurélien se souvient très bien de la date : c'était son premier contrat, un an plus tôt jour pour jour. Un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE). Dit plus simplement : un emploi aidé. La ligue limousine d'escrime lui versait un salaire de 673 euros par mois, pour un contrat de vingt heures. Les clubs en payaient environ 1 000 euros chacun à l'année et l'Etat complétait. Pôle emploi rajoutait près de 200 euros d'aides mensuelles.

Aller travailler au McDo

La suppression de ce contrat a nettement obscurci le tableau pour Aurélien, donc aussi pour les trois clubs de ce département rural. « Je me donne encore une année pour continuer comme bénévole. Ensuite, sans contrat aidé pour un maître d'armes, les clubs pourraient disparaître », prévient l'intéressé, jusqu'alors unique salarié de ces petites structures associatives, environ 80 licenciés seulement à elles trois. Faute de ressources, le jeune homme songe maintenant à quitter son appartement pour s'installer en colocation, espère que sa voiture tiendra le coup et évite de trop regarder son compte en banque : « Je l'ai fait hier, et je me suis fait peur. »

Depuis la fin de son emploi aidé, Aurélien Pacherie a découvert les propositions de Pôle emploi à destination des jeunes diplômés : « La première chose qu'ils m'ont proposée ce mois-ci est d'aller travailler au McDo ! J'ai dit non. » La chaîne de restauration rapide ne colle pas aux ambitions du Corrèzien dans le domaine du sport : il a obtenu cette année un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), spécialité escrime, après avoir arrêté ses études sans obtenir sa licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps). Reste à trouver un club pour rémunérer cette compétence, sans aide de l'Etat. ■

A. PT (AUBUSSON [CREUSE], ENVOYÉ SPÉCIAL)